

# LES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE COFACE

## ENQUÊTE DE PAIEMENTS



**Theo Ametan**

Économiste  
Junior

&

**Dominique Fruchter**

Économiste  
Afrique,

basés à Paris,  
France

## Enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc : des délais raccourcis en 2021

**2**  
DÉLAIS  
DE PAIEMENT

**4**  
RETARDS  
DE PAIEMENT

**6**  
ATTENTES  
ÉCONOMIQUES

**8**  
L'IMPACT DE  
LA PANDÉMIE

**9**  
ANNEXE

**A**u cours du deuxième trimestre de l'année 2021, Coface a conduit sa cinquième enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc, dont l'objectif est de suivre l'évolution des délais et des retards de paiement. Le comportement de paiement reflète à la fois l'évolution de la conjoncture économique et de l'environnement des affaires.

D'après les résultats de cette enquête, les délais de paiement contractuels au Maroc restent longs, atteignant, en moyenne, 79 jours. Bien que toujours élevés, ils enregistrent une nette amélioration, se raccourcissant d'environ 14 jours par rapport à notre enquête conduite début 2019. Néanmoins, nos résultats suggèrent également que les retards de paiement restent très répandus, puisque près de la moitié de notre échantillon indique en avoir connu excédant trois mois au cours du dernier semestre. Alors que le produit intérieur brut (PIB) en 2020 s'est contracté (-6,3 % estimé en 2020, après 2,5 % de croissance en 2019, Coface prévoit 4,5 % en 2021), les entreprises sont plus nombreuses à avoir perçu une détérioration.

Cette détérioration résulte de l'impact majeur de la crise liée à la pandémie de la

COVID-19, qui s'est accompagnée de mesures gouvernementales drastiques<sup>1</sup> ayant entravé l'activité économique (confinement, couvre-feu, fermetures des frontières aux touristes étrangers, fermetures des écoles, de lieux de travail, interdiction de voyager). Malgré les aides fournies par l'État en faveur des ménages, notamment les plus vulnérables (aides financières pour les travailleurs opérant dans l'informel ou ceux ne bénéficiant pas de la couverture sociale), et des entreprises (accès facilité au crédit sous forme de Damane Relance, Damane Oxygene, Relance TPE ; report des charges sociales et d'impôts), particulièrement dans les secteurs les plus touchés (tourisme, transport, aéronautique, automobile), la crise a été ressentie par les entreprises. Il l'a été d'autant plus par les petites et très petites entreprises (TPE). Seul un quart des répondants déclarent avoir bénéficié des aides.

Pour 2021, près de la moitié des entreprises semblent s'attendre à ce que les délais de paiement restent stables et plus du tiers à ce qu'ils augmentent. Nos répondants estiment, sans doute, que l'amélioration de la conjoncture ne se traduira pas par une diminution des délais, du fait d'un manque de visibilité sur l'évolution de la pandémie, ainsi que sur la fin de l'état d'urgence (prévu au 31 janvier 2022).

<sup>1</sup> L'indice de sévérité (Stringency Index calculé par Oxford University) était supérieur à 90 entre mars et juin 2020 (sur une échelle de 0 à 100) et se situe encore à 60

RETROUVEZ TOUTES LES AUTRES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE COFACE

<http://www.coface.com/fr/etudes-economiques>



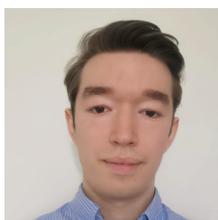
La longueur persistante des délais de paiement suggère que, faute de textes d'application sur les indemnités pour retard, la loi sur les délais de paiement<sup>2</sup> peine à être mise en œuvre. Toutefois, notre enquête montre une nette amélioration en ce qui concerne délais de paiement, par rapport à 2019<sup>3</sup>.

Comme en attestent la mise en place de l'Observatoire des Délais de Paiements (créé en 2017) et de la plateforme électronique « Ajal » destinée à l'enregistrement des factures, secteurs public<sup>4</sup> et privé restent néanmoins mobilisés pour remédier à cette problématique qui s'accompagne de nombreux retards de paiements et de factures impayées.

Ces dernières représentent plus de 20 % du chiffre d'affaires pour plus du quart des entreprises ayant participé à notre enquête. Tandis que l'année 2020 s'est soldée par une réduction du nombre de défaillances de 22 %<sup>5</sup> par rapport à 2019, du fait de la fermeture temporaire des tribunaux de commerce et des aides qui ont pu artificiellement maintenir en vie les entreprises dont la situation financière était déjà périlleuse, elles sont désormais en forte augmentation (+94 % d'après Inforisk au premier semestre 2021, relativement au 1<sup>er</sup> semestre 2020).



**DOMINIQUE FRUCHTER**  
Économiste  
Afrique  
Paris, France



**THEO AMETAN**  
Économiste  
Junior  
Paris, France

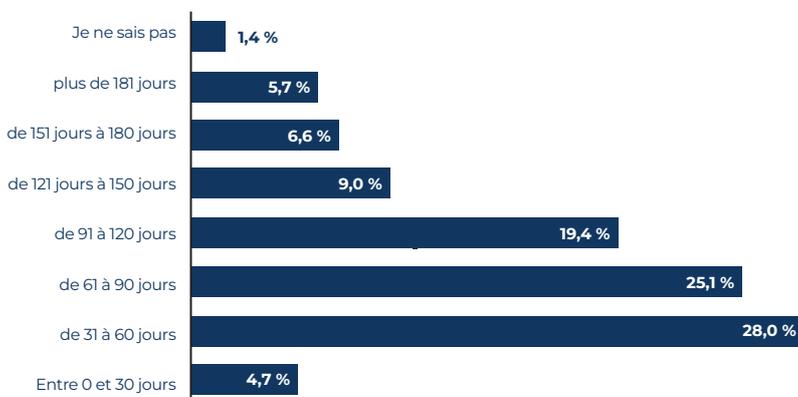
## DÉLAIS DE PAIEMENT<sup>6</sup> : TOUJOURS LONGS, MAIS QUELQUES AMÉLIORATIONS

• Le crédit inter-entreprises au Maroc connaît une nette amélioration par rapport à l'enquête de 2019 : parmi les entreprises ayant répondu, un peu moins d'un tiers estime que le délai de paiement légal maximal de 60 jours est, en moyenne,

respecté (**Graphique 1**). De plus, un quart des répondants indiquent que le délai de 60 à 90 jours, pouvant être légalement consenti entre les partenaires, est observé.

**Graphique 1 :**

Au cours des 12 derniers mois, quel a été le délai moyen de paiement constaté auprès de vos clients ?



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• Toutefois, pour 41 % des entreprises de l'échantillon, il dépasse les 90 jours.

• De plus, dans les faits, près d'un tiers des entreprises interrogées a constaté des délais de paiement maximaux supérieurs à 180 jours (**Graphique 2**). Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à 2019, lorsque la proportion avoisinait 50 %, mais ces délais de paiements ultra-longs restent très répandues.

• En comparaison de la dernière enquête, le délai moyen estimé a diminué de 14 jours, passant de 93 à 79 jours (**Graphique 3**). Cette évolution s'opère alors que la part des entreprises observant des délais de 30 à 60 jours a plus que doublé, tandis que celle connaissant des délais de plus de 120 jours a diminué dans des proportions équivalentes.

2 Il s'agit plus particulièrement des textes adoptés en 2011 (loi 32-10) et 2016 (loi 49-15).

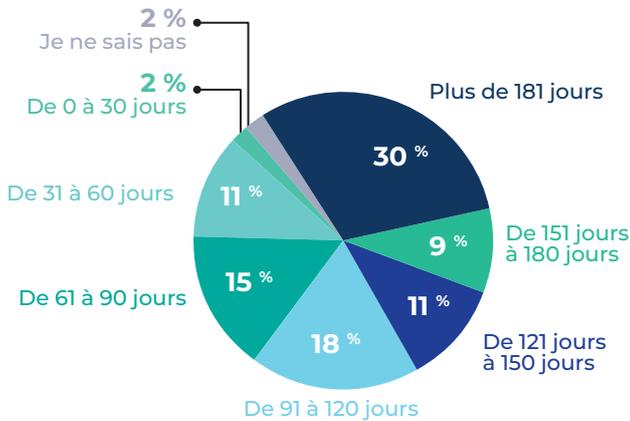
3 Enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc : des délais toujours longs en 2019

4 L'amendement 49-95 a créé un module dédié au dépôt électronique des factures en faveur des Etablissements et Entreprises Publics disponible sur la plateforme « AJAL », déjà ouverte aux autres agents économiques

5 Inforisk, DÉFAILLANCES MAROC 2020: UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

6 Délai de paiement : délai existant entre la date d'émission de la facture et la date effective de règlement par le client.

**Graphique 2 :**  
Au cours des 12 derniers mois, quel a été le délai maximal de paiement constaté auprès de vos clients ?



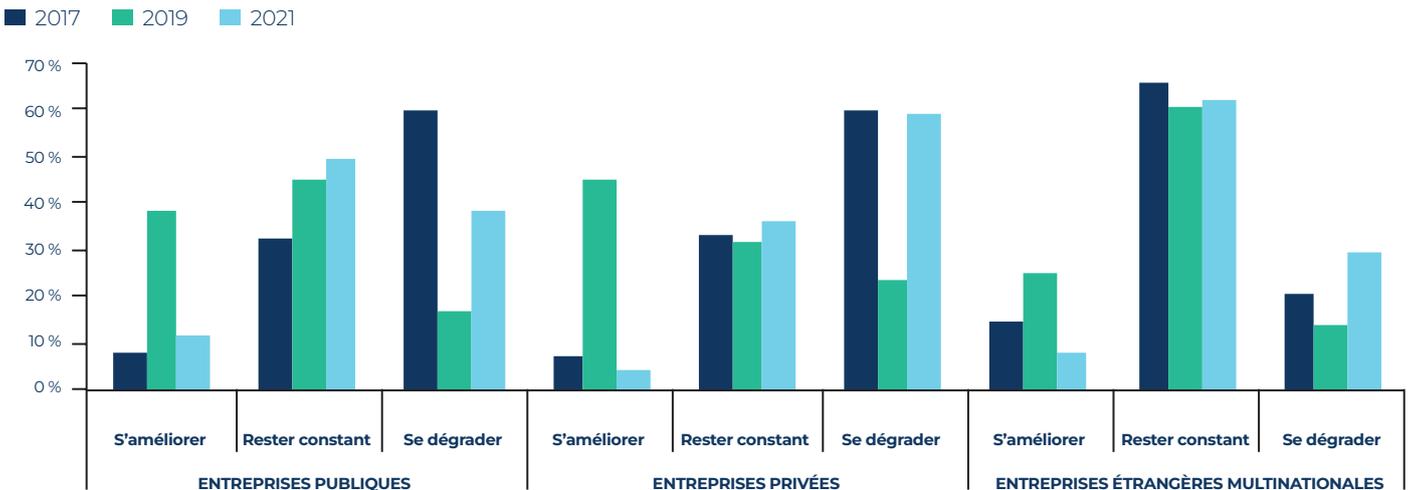
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

**Graphique 3 :**  
Évolution des délais de paiement moyens



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

**Graphique 4 :**  
Sur les 6 derniers mois, diriez-vous que les délais constatés, par type d'entreprises, ont eu tendance à s'améliorer, rester constants, ou se dégrader ?



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

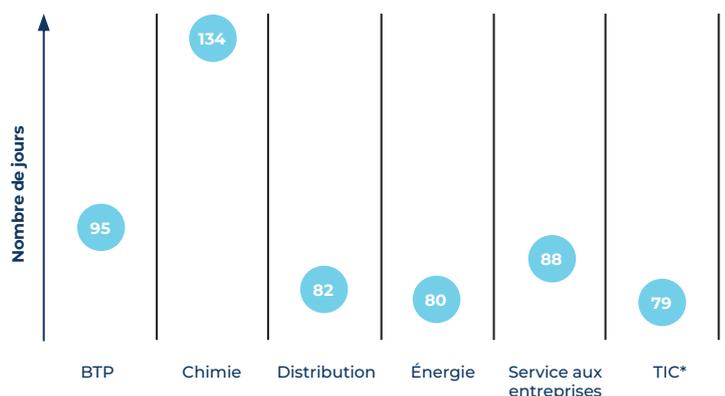
• Malgré ces améliorations par rapport à notre dernière enquête, la perception de l'évolution des délais de paiements au cours des six derniers mois livre une vision quelque peu différente : pour tout type d'entreprise, la perception des délais de paiement s'est plus dégradée qu'améliorée.

• Bien que les délais aient été améliorés, leur perception s'est dégradée au cours de la 1<sup>re</sup> moitié de 2021.

• La perception de la dégradation est particulièrement prononcée, lorsque les entreprises clientes sont des entreprises privées (Graphique 4). Pour tout type d'entreprise, la perception de la dégradation est plus prononcée qu'en 2019.

• Le secteur de la chimie (Graphique 5) se démarque par des délais de paiement bien plus longs que la moyenne, atteignant 134 jours. Pour les autres secteurs, les délais moyens de paiement restent entre 60 et 90 jours, à l'exception du BTP, pour lesquels ils atteignent 95 jours.

**Graphique 5 :**  
Comparaison des délais moyens de paiement estimés entre secteurs, en 2021



\*TIC : Technologies de l'information et de la communication  
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

## 2 PRÈS DE LA MOITIÉ DES ENTREPRISES FONT FACE À DES RETARDS DE PAIEMENT<sup>7</sup> SUPÉRIEURS À TROIS MOIS

- À l'image des enquêtes des années précédentes, les retards de paiement restent répandus : 44,8 % de l'échantillon indiquent des retards importants, supérieurs à trois mois (Graphique 6). S'il s'agit d'une légère amélioration par rapport à l'enquête précédente, le nombre de retards supérieurs à 6 mois a progressé de 2,7 points de pourcentage.
- Les retards semblent toutefois plus courts : la part des retards dans la tranche de 90 à 120 jours a diminué de 5 points de pourcentage, au profit, principalement, de celle indiquant des retards courts (inférieurs à 30 jours).

Graphique 6 :  
Retards de paiement moyens, 2017 vs. 2019 vs. 2021 (en pourcentage de répondants)

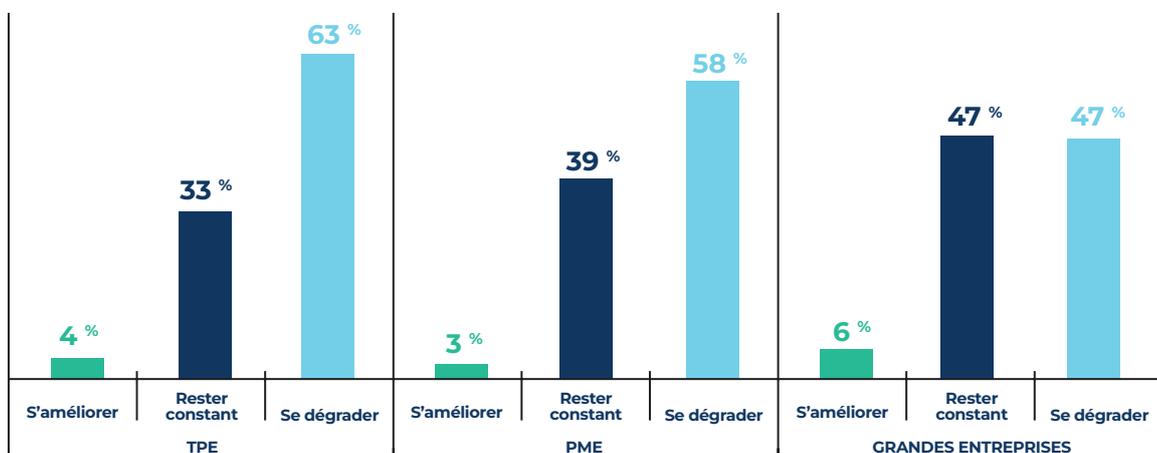
■ Moins 30 jours ■ De 30 à 60 jours ■ De 60 à 90 jours ■ De 90 à 120 jours ■ Plus de 120 jours



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

- En considérant la perception de l'évolution des retards de paiement au cours des 6 derniers mois, il semblerait que pour les contreparties de petite ou moyenne taille, les retards se soient majoritairement allongés. Lorsque la contrepartie est une grande entreprise, près de la moitié des répondants fait état d'une situation inchangée, et une proportion équivalente, d'une dégradation (Graphique 7).
- Les entreprises percevant un raccourcissement des retards au cours du semestre écoulé sont ultra-minoritaires, et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise cliente largement utilisée.

Graphique 7 :  
Au cours des 6 derniers mois, diriez-vous que les retards de paiement, par taille d'entreprises, ont eu tendance à s'améliorer, rester constants, ou se dégrader ?<sup>8</sup>

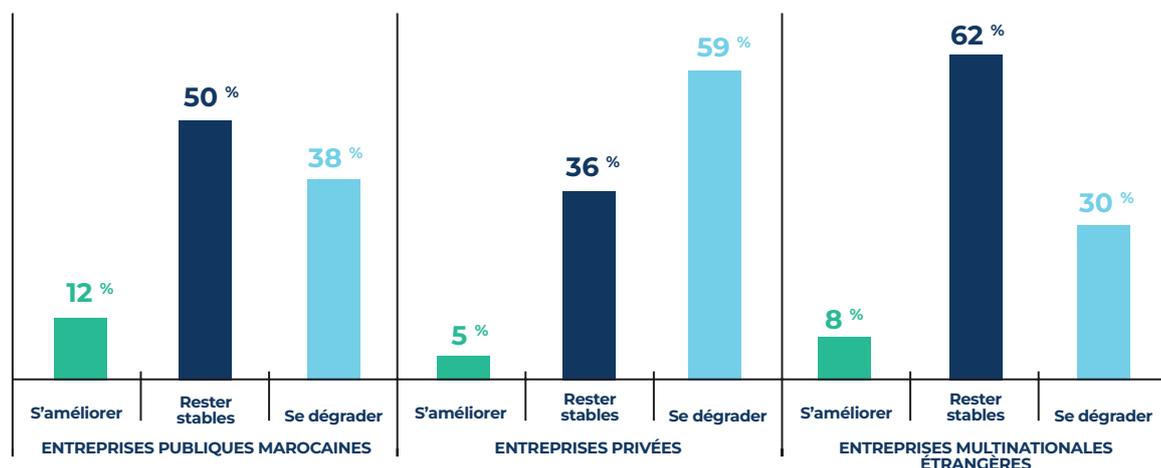


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

<sup>7</sup> Retard de paiement : Période entre la date d'échéance du paiement et la date à laquelle le paiement est effectué par le client  
<sup>8</sup> TPE : très petites entreprises ; PME : petites et moyennes entreprises

- Cette perception d'une dégradation semble principalement liée au comportement des entreprises privées. En effet, une part significative a perçu une diminution du respect des délais de paiement (59 %) par celles-ci (Graphique 8).
- Dans le cas des entreprises multinationales étrangères et des entreprises publiques marocaines, la dégradation observée par nos répondants est moins prononcée (respectivement 30 % et 38 %).

Graphique 8 :  
Sur les 6 derniers mois, diriez-vous que les délais constatés, par type d'entreprises, ont eu tendance à s'améliorer, rester stables ou se dégrader ?

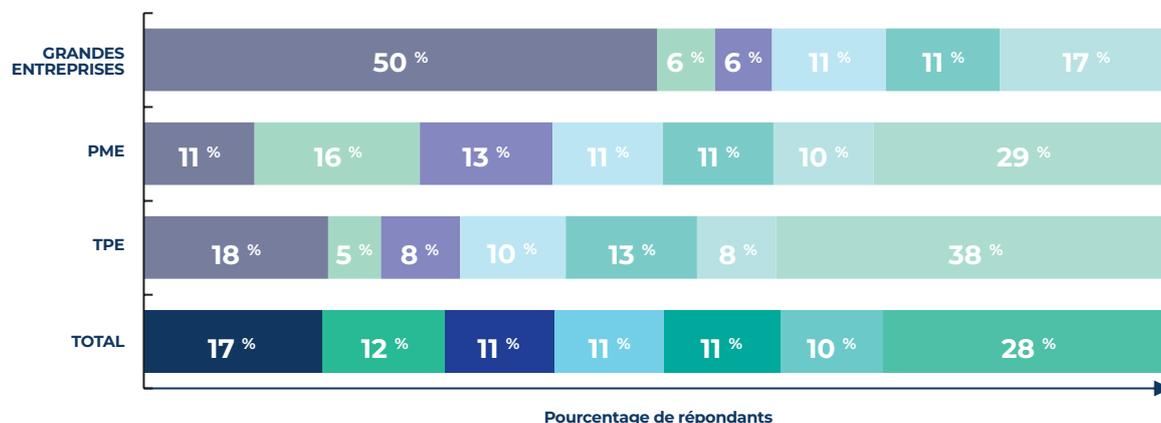


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

- Pour plus du quart des répondants à notre enquête 2021 (Graphique 9), les factures impayées atteignent des niveaux très élevés, représentant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires (CA). Cette proportion est en progression de 3 points de pourcentage, une évolution attribuable au plus grand nombre d'impayés auprès des entreprises de petite taille, majoritaires dans l'échantillon.
- Sans surprise, le niveau des impayés est globalement moindre pour les grandes entreprises: la moitié déclare qu'ils représentent moins de 0,5 % de leur CA. Si aucune n'a déclaré un niveau d'impayés supérieur à 20 % de son CA, elles sont près de 40 % à signaler des niveaux d'impayés qui représentent plus de 10 % de leur CA.

Graphique 9 :  
Niveau des factures impayées, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires

■ Moins de 0,5 % du CA   ■ De 0,5 à 2 % du CA   ■ De 2 à 5 % du CA   ■ De 5 à 10 % du CA  
■ De 10 % à 15 % du CA   ■ De 15 % à 20 % du CA   ■ Plus de 20 % du CA

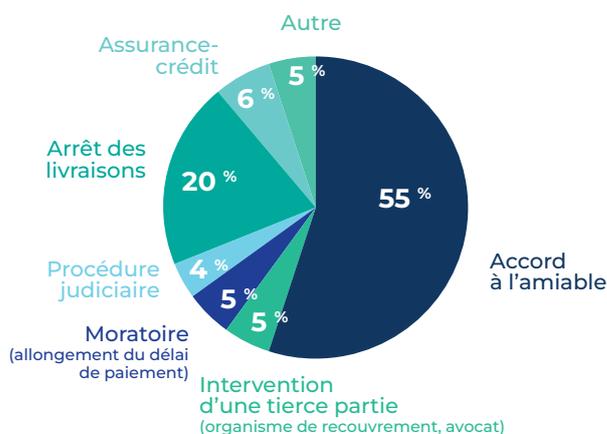


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



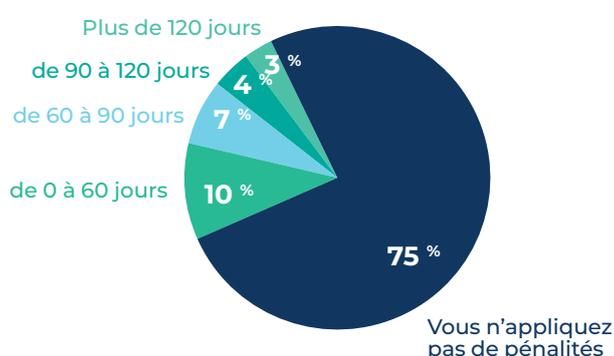
· En cas de retard de paiement, plus de la moitié des entreprises estiment que l'accord à l'amiable est le plus efficace pour obtenir le règlement (**Graphique 10**). Déjà la mesure majoritairement employée dans notre enquête 2019, elle progresse de 12 points de pourcentage (43 %). Ceux jugeant les arrêts de livraisons comme plus efficaces sont, eux, en baisse par rapport à notre enquête précédente (31 % en 2019).

**Graphique 10 :**  
 En cas de retard de paiement, quelles mesures ont été la/les plus efficace(s) pour obtenir le règlement ?



· Comme dans nos enquêtes précédentes, la majeure partie des entreprises marocaines n'appliquent pas de pénalités (**Graphique 11**).

**Graphique 11 :**  
 Si l'un de vos clients ne respecte pas le délai de paiement qui lui a été consenti, à partir de combien de jours de retard appliquez-vous des pénalités ?



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

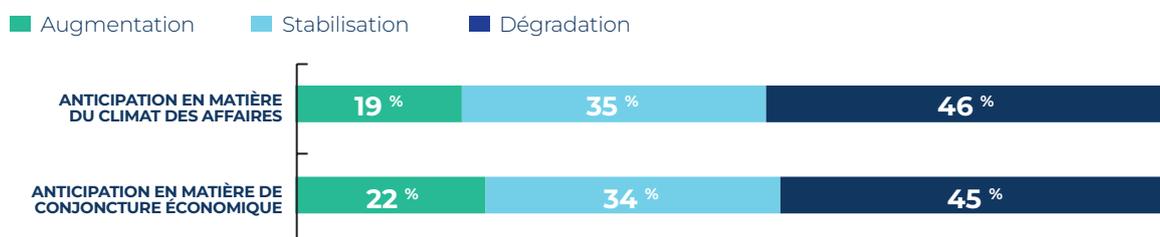
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

## 3 UNE GRANDE PRUDENCE POUR L'AVENIR, MAIS QUELQUES SIGNES D'AMÉLIORATION APRÈS LA CRISE

· Les entreprises se montrent prudentes pour les mois à venir (**Graphique 12**) sur l'évolution de l'environnement économique et opérationnel : presque la moitié anticipe une dégradation

du climat des affaires et de la conjoncture économique. Un cinquième seulement voit une amélioration à l'avenir.

**Graphique 12 :**  
 Comment percevez-vous l'évolution de la conjoncture économique et du climat des affaires ?



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

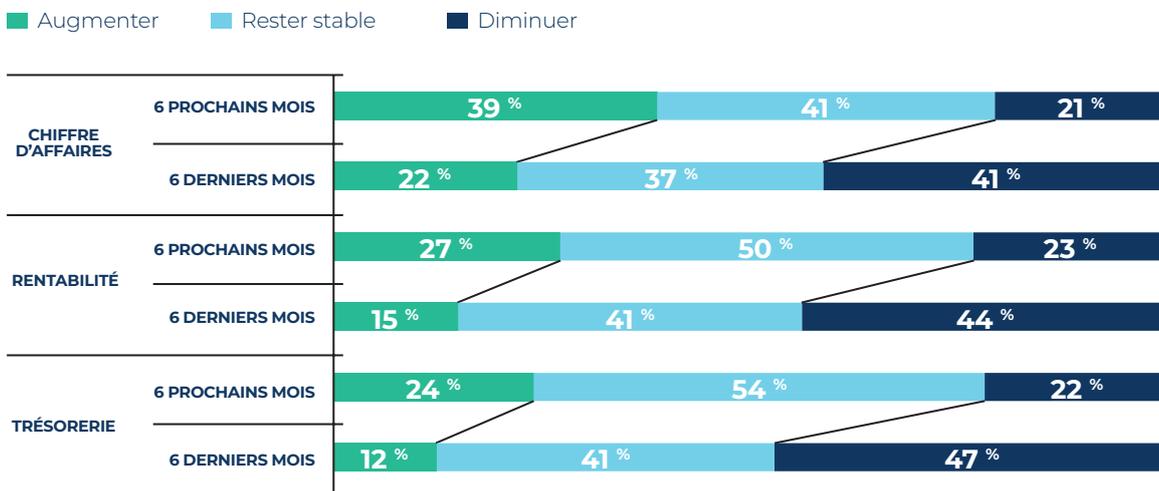
· Les entreprises livrent néanmoins des opinions relativement optimistes sur les perspectives de leur activité : elles ne sont que 21 % à s'attendre à une baisse de leur CA au cours du prochain semestre, tandis que 39 % estiment que ce dernier augmentera, et 41 % qu'il restera stable. Cette proportion est meilleure que celle observée au cours de la précédente période.

· Alors que près de la moitié des entreprises de notre échantillon déclarent avoir vu leur trésorerie diminuer au cours du dernier semestre, ils ne sont plus que 22 % à le prévoir pour le semestre à venir. A l'inverse, la proportion de ceux voyant une amélioration est passée de 12 % à 24 % (**Graphique 13**).

• Ces chiffres semblent cohérents avec l'évolution de la conjoncture économique des derniers mois : après avoir subi l'impact de la crise liée

à la pandémie de la COVID-19, les entreprises s'attendent à une amélioration.

Graphique 13 :  
Au cours des 6 prochains mois, comment prévoyez-vous l'évolution du chiffre d'affaires, de la rentabilité et de la trésorerie ?

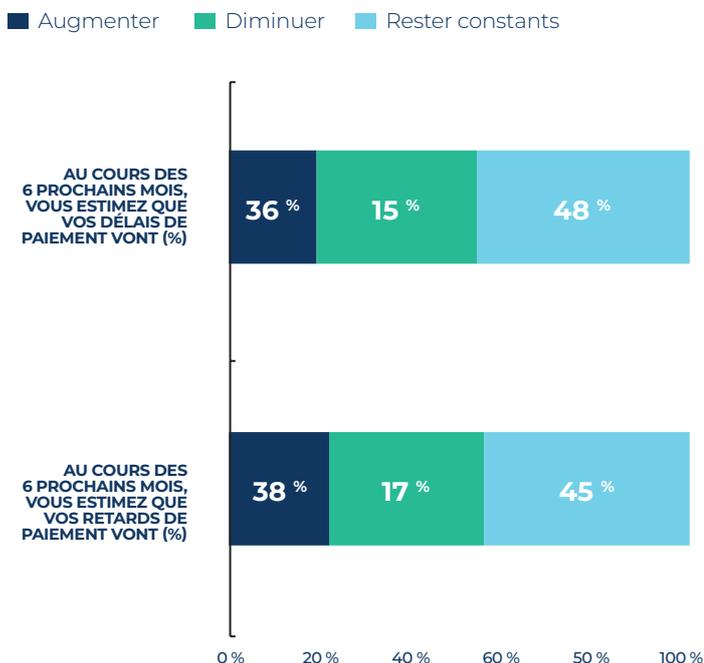


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• La moitié des entreprises estiment que les délais et retards de paiement se stabiliseront au cours des six prochains mois, alors qu'un peu plus du tiers estime qu'ils augmenteront (Graphique 14).  
• Les anticipations des répondants sont relativement similaires en matière de retards de paiement.

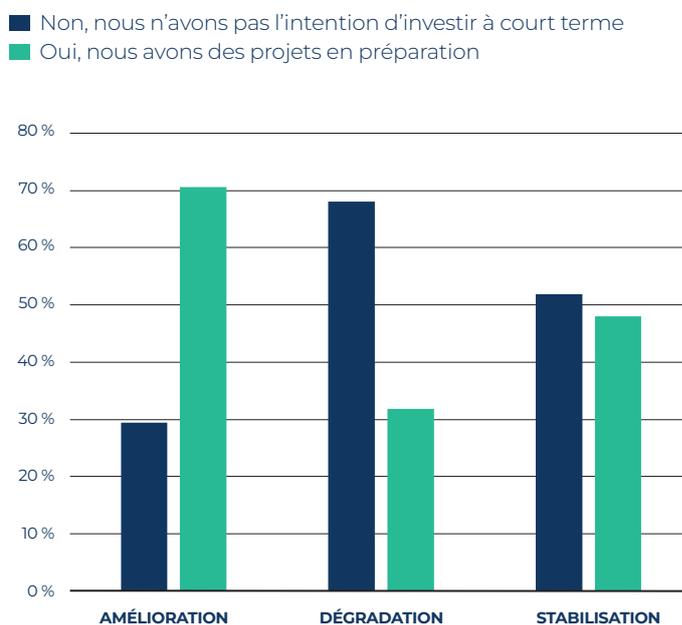
• Les intentions d'investissement concernent 46 % des entreprises. Les entreprises optimistes vis-à-vis de la conjoncture sont plus nombreuses à vouloir investir à court terme (Graphique 15).

Graphique 14 :  
Comment percevez-vous l'évolution des délais et des retards de paiement ?



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 15 :  
Les intentions d'investissement à court terme (en pourcentage des répondants), en fonction de l'anticipation de la conjoncture économique.



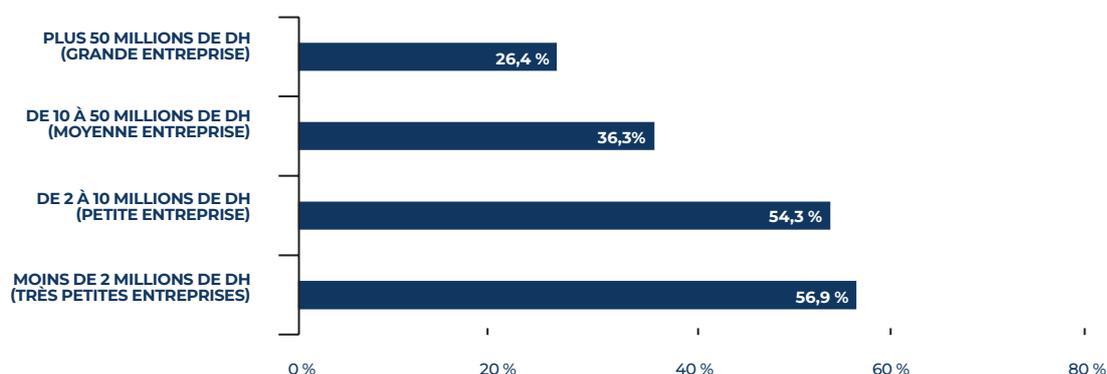
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

## 4 L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES ENTREPRISES

- La crise liée à la pandémie de la COVID-19 a particulièrement touché les entreprises de très petites (TPE) et petites tailles (Graphique 16).

Graphique 16 :

À quel degré votre activité a-t-elle été impactée par la crise du COVID-19<sup>9</sup> ?



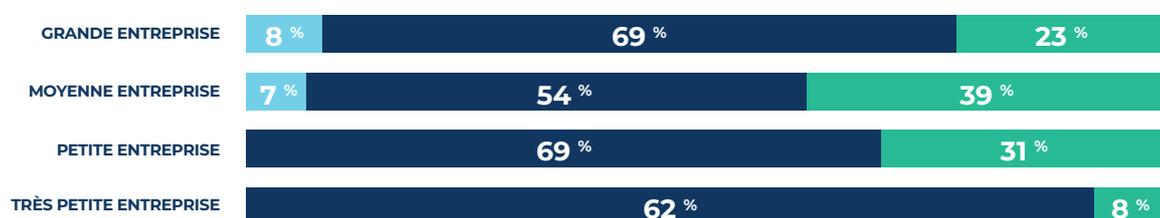
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

- Seules 27 % des entreprises de l'échantillon déclarent avoir bénéficié des aides publiques. Les TPE et petites entreprises, qui indiquent avoir été les plus touchées par la crise, sont aussi celles qui déclarent avoir le moins touché ces aides (Graphique 17).

Graphique 17 :

Avez-vous bénéficié ou bénéficiez-vous d'aides pour faire face à la crise du Covid? Par taille d'entreprise.

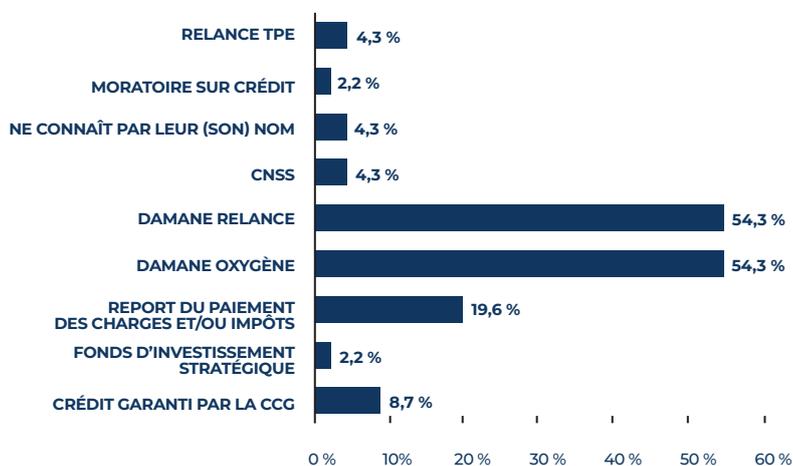
■ Ne sait pas ■ Non ■ Oui



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 18 :

Types d'aides utilisées (en pourcentage des bénéficiaires)<sup>10</sup>



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

- Parmi les aides utilisées, l'accès facilité au crédit est la plus importante. Les entreprises ont pu en bénéficier sous différentes formes : les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 10 millions de dirhams ont eu droit au programme « Damane Relance » (crédit garanti par la Caisse Centrale de Garantie, d'un équivalent de un à un mois et demi de chiffre d'affaires)<sup>11</sup>, celles pour lesquelles il est inférieur à 10 millions ont eu accès à la « Relance TPE » (garantie maximale équivalente à 95 % du prêt). « Damane Oxygène » a été une autre mesure d'accès au crédit largement utilisée.

- Dans notre échantillon de bénéficiaires, une part non négligeable a également bénéficié de reports de paiement de charges et/ou d'impôts (Graphique 18).

<sup>9</sup> Indiqué de 0 à 100, 0 correspond à une faible intensité et 100 à une forte

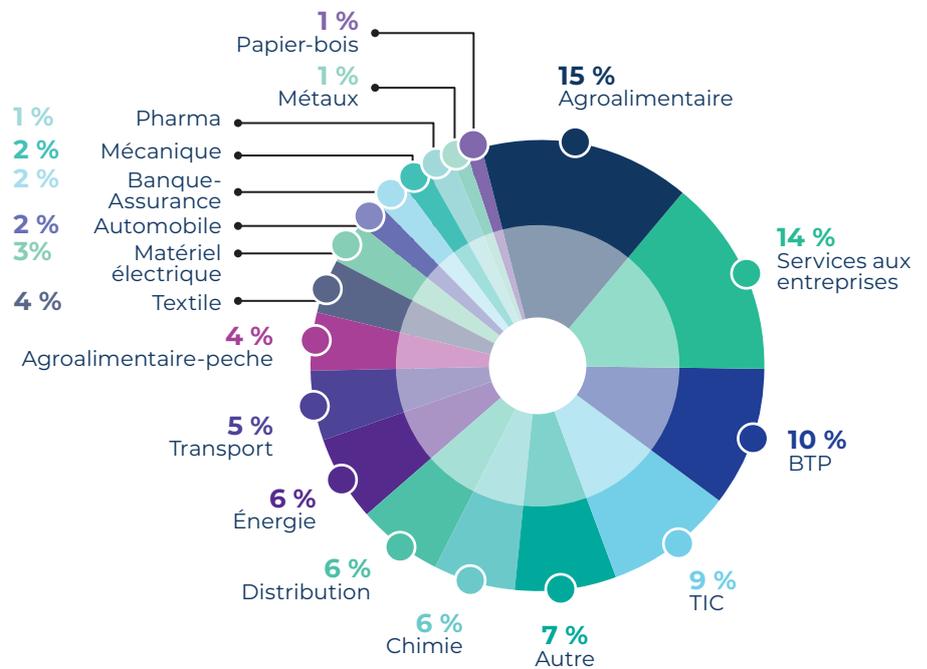
<sup>10</sup> CNSS : Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

<sup>11</sup> Il s'agit d'un crédit garanti par la Caisse Centrale de Garantie, (CCG)

## ANNEXE



### Secteurs des entreprises interrogées

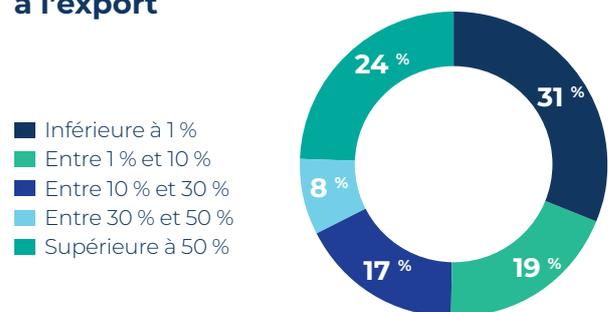


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

### Taille des entreprises interrogées en fonction du nombre de salariés (anneau extérieur) et du chiffre d'affaires (anneau intérieur)

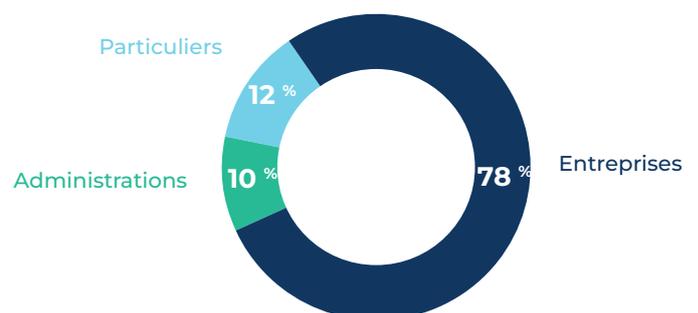
TAILLE	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE DE SALARIÉS
Très petites entreprises	Moins de 2 millions de MAD	Moins de 9 salariés
Petites entreprises	De 2 à 10 millions de MAD	De 10 à 49 salariés
Entreprises moyennes	De 10 à 50 millions de MAD	De 50 à 249 salariés
Grandes entreprises	Plus de 50 millions de MAD	Plus de 250 salariés

### Entreprises interrogées en fonction de la part du chiffre d'affaires dédiée à l'export

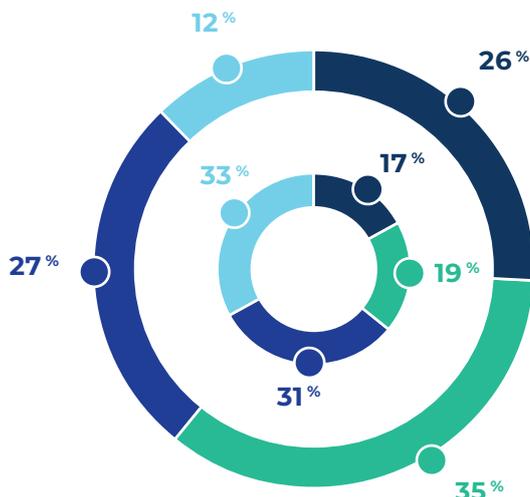


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

### Entreprises interrogées en fonction de leur type de clientèle



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

---

## RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce document de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>.

---

## COFACE SA

1, place Costes et Bellonte  
92270 Bois-Colombes  
France

[www.coface.com](http://www.coface.com)

**coface**  
FOR TRADE